



## الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ambassade d'Algérie à Berlin

سفارة الجزائر ببرلين

### Communiqué concernant l'organisation d'une opération de proximité consulaire à Hambourg



L'Ambassade d'Algérie à Berlin a le plaisir d'informer les membres de la communauté nationale établie à Hambourg et ses environs, que durant le déroulement des élections présidentielles anticipées, qui se tiendront du **Mardi 03 septembre au Samedi 07 septembre 2024 de 08H00 à 19H00** dans le "bureau de vote n° 2 Hambourg" ouvert au niveau de l'hôtel **Reichshof Hamburg Kirchenallee 34-36 20099 Hamburg**, des prestations consulaires seront assurées par une équipe de l'Ambassade durant cette période au même Hôtel comme suit :

#### 1. Renouvellement des passeports biométriques via la station biométrique mobile :

Cette opération permettra aux citoyens qui ont déjà transmis leurs dossiers de demande de renouvellement des passeports biométriques à l'Ambassade, par voie postale, de compléter la procédure par la prise de photos et les empreintes digitales.

Les citoyens qui souhaitent renouveler leurs passeports biométriques et qui n'ont pas envoyé leurs dossiers à l'Ambassade pourront les remettre directement à l'équipe consulaire au niveau de l'hôtel durant la période sus mentionnée. Ces demandes de renouvellement du passeport biométrique seront programmées pour la prochaine sortie consulaire.

Il ya lieu de rappeler que le dossier de renouvellement du passeport biométrique comprend ce qui suit :

- Le formulaire de demande de renouvellement du passeport biométrique dûment rempli à télécharger du site web de l'Ambassade ;
- Copie de l'ancien passeport biométrique ;
- 04 photos.

## **2. Délivrance des passeports biométriques :**

Les citoyens concernés par la remise des nouveaux passeports biométriques sont priés de ramener avec eux le reçu de renouvellement des-dits documents ainsi que leur ancien passeport biométriques.

## **3. Etablissement des documents d'état civil (procuration, transcription et/ou établissement des actes de naissance ou de mariage ainsi que le dépôt des dossiers du service national pour les citoyens nés après le 1<sup>er</sup> janvier 1995) :**

Les citoyens nés après le 1<sup>er</sup> janvier 1995 concernés par le service national doivent se référer au site web de l'Ambassade en ce qui concerne le dossier à fournir.

## **4. Réception des dossiers de demande de dispense des obligations du service national pour les citoyens algériens nés avant le 1er janvier 1995, non encore incorporés, ainsi que ceux déclarés insoumis et ce conformément aux mesures décidées par le président de la République M. Abdelmadjid Tebboune (Décret présidentiel n°24-184 du 11 juin 2024).**

Les citoyens concernés par cette mesure sont invités à présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- acte de naissance,
- deux (02) photos d'identité
- une copie de la carte d'immatriculation consulaire.

